

EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES SERVICES PUBLICS ACTUELS UNE NOUVELLE CLASSE DE MATERNELLE 4 ANS, À TEMPS PLEIN, À L'ÉCOLE SAINT-ROMAIN

La Prairie, le 23 mars 2021 – Pour la rentrée scolaire 2021-2022, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) offrira, au total, neuf classes de maternelle 4 ans, à temps plein puisqu'une nouvelle classe sera instaurée à l'école Saint-Romain d'Hemmingford. Les autres écoles offrant le service sont :

- Saint-Bernard à Saint-Bernard-de-Lacolle
- Saint-Édouard à Saint-Édouard
- Marc-André-Fortier à Châteauguay
- Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay
- Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde
- Jacques-Barclay à Saint-Mathieu
- Jean-XXIII à La Prairie
- Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington

Les enfants admissibles à la maternelle 4 ans, à temps plein, doivent être âgés de 4 ans avant le 1^{er} octobre 2021 et doivent demeurer dans une résidence située sur le territoire de l'école.

La fréquentation de la maternelle 4 ans, à temps plein, se fait sur une base volontaire. Ainsi, les parents qui veulent inscrire leur enfant sont invités à prendre rendez-vous avec le secrétariat de l'école, ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h. À noter que les places sont limitées.

Par ailleurs, les enfants qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État durant l'année scolaire 2020-2021 seront priorisés. Par la suite, dans le respect de ce critère, une analyse des besoins de chacun des enfants dont l'inscription aura été complétée d'ici le 1^{er} mai 2021 sera effectuée par le CSSDGS et servira à déterminer la priorité d'inscription. Pour prendre connaissance de l'ensemble des critères d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, visitez le : www.csdgs.qc.ca/admission

Pour qu'un enfant soit admis, les parents doivent fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada : L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format.</p> <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada : L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.</p>	<p>Ainsi qu'une preuve de résidence, par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire (sans étiquette de changement d'adresse).</p>
---	--

Les parents qui ont des questions sont invités à communiquer avec le secrétariat des écoles concernées. Pour obtenir les coordonnées de celles-ci et prendre connaissance de l'ensemble des critères d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, visitez le : www.csdgs.qc.ca/admission

– 30 –

Source : Hélène Dumais

Directrice adjointe, Service du secrétariat général et des communications
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | helene.dumais@csdgs.net